

INFORMATIONS CLES POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de ce fonds. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

HEXASTEP HORIZON N°2

FIA de droit français

Fonds d'investissement à vocation générale

Code ISIN FR0013210739

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International - Groupe BPCE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Capital non garanti

L'investisseur supportera une perte en capital si l'Indice CAC 40⁽¹⁾ enregistre, le 22 février 2023, une baisse de plus de 40% par rapport à son Niveau Initial.

L'objectif de gestion du Fonds est de permettre à l'investisseur, détenteur de part du Fonds le 24 février 2017, d'obtenir, soit :

Le 1^{er} mars 2019, son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré de 12,50%** si à la première Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé de **6,02%**); **sinon**

Le 28 février 2020, son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré de 18,75%** si à la deuxième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé de **5,88%**); **sinon**

Le 26 février 2021, son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré de 25%** si à la troisième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé de **5,73%**); **sinon**

Le 25 février 2022, son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **majoré de 31,25%** si à la quatrième Date de Constatation Intermédiaire, l'Indice n'a pas baissé par rapport à son Niveau Initial (soit un rendement annualisé de **5,59%**); **sinon**

Le 24 février 2023:

- son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, **diminué** de la totalité de la baisse de l'Indice si à la Date de Constatation Finale, l'Indice **a baissé de plus de 40%** par rapport à son Niveau Initial. **Le porteur subit dans ce cas une perte en capital ; ou**
- son investissement initial⁽²⁾, hors frais d'entrée, si à la Date de Constatation Finale, l'Indice **a baissé de 40% ou moins** par rapport à son Niveau Initial.
- son investissement initial⁽²⁾, **majoré de 37,50%** hors frais d'entrée, si à la Date de Constatation Finale, l'Indice est en hausse ou n'a pas baissé par rapport à son niveau Initial (soit un rendement annualisé de **5,45%**).

Pendant la période de commercialisation⁽³⁾ et à l'échéance de la formule⁽⁴⁾, le Fonds sera géré de manière à réaliser une performance en lien avec le marché monétaire en respectant les conditions d'éligibilité au PEA.

(1) L'Indice CAC 40 est un Indice boursier regroupant les 40 sociétés ayant les plus importantes capitalisations boursières sur la bourse de Paris. **(dividendes non réinvestis).**

(2) L'investissement initial est égal au nombre de parts souscrites par l'investisseur multiplié par la Valeur Liquidative de Référence qui correspond à la plus haute des Valeurs Liquidatives du Fonds calculées du 18 novembre 2016 au 24 février 2017.

(3) La période de commercialisation est la période pendant laquelle les investisseurs peuvent souscrire, elle s'achève le 23 février 2017 à 12h30.

(4) L'échéance de la formule correspond soit à l'une des Dates d'échéance Anticipée les 1^{er} mars 2019, 28 février 2020, 26 février 2021 et 25 février 2022 soit à la Date d'échéance Maximum le 24 février 2023.

Le Niveau Initial de l'Indice s'obtient en faisant la moyenne arithmétique des niveaux de clôture de l'Indice publiés les 24, 27 et 28 février 2017. Il est égal à 4372,51 dans les exemples présentés ci-après.

Le Niveau de l'Indice aux Dates de Constatations Intermédiaires est le niveau de clôture de l'Indice publié les 22 février 2019, 21 février 2020, 19 février 2021 et 18 février 2022.

Ce Fonds relève de la classification AMF "Fonds à formule", il ne convient donc pas aux investisseurs qui prévoient d'obtenir le remboursement de leur investissement avant l'échéance de la formule⁽⁴⁾. L'investisseur peut cependant, demander le remboursement de ses parts chaque semaine, le jeudi avant 12h30, sa demande sera prise en compte dès le lendemain. Des frais de sortie, de 4% maximum seront alors appliqués. Les parts de ce Fonds sont des parts de capitalisation.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT

A risque plus faible A risque plus élevé
Rendement potentiellement plus faible Rendement potentiellement plus élevé

| | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 |
|---|---|---|---|---|---|---|

L'indicateur de risque de ce Fonds est de niveau 4. Ce niveau représente, sur une échelle de 7, le risque associé à la formule du Fonds, cette formule étant indexée à l'Indice CAC 40. Ce calcul de risque est effectué sur des simulations historiques passées et pourrait ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du Fonds.

La catégorie de risque associée à ce Fonds dépend également de la date à laquelle l'investisseur demandera le rachat de ses parts.

■ Ainsi, un rachat effectué avant l'échéance de la formule⁽⁴⁾ peut être associé à un niveau de risque plus élevé puisque l'investisseur peut subir une perte en capital.

■ Le Fonds bénéficie d'une protection en capital, hors frais d'entrée, sous réserve que l'Indice ne baisse pas aux Dates de Constatations Intermédiaires ou ne baisse pas de plus de 40% à la Date de Constatation Finale et que l'investisseur conserve son placement jusqu'à l'échéance de la formule⁽⁴⁾

■ La catégorie la plus faible ne signifie pas "sans risque".

RISQUES IMPORTANTS POUR LE FONDS NON PRIS EN COMPTE DANS L'INDICATEUR :

■ Néant.

En souscrivant à ce Fonds, l'investisseur choisit une alternative à un investissement sur le marché « actions françaises ». Ainsi, contrairement à un placement direct en actions, **les inconvénients de cet investissement** sont que l'investisseur ne bénéficiera pas de la performance réelle de l'Indice puisque l'investisseur ne pourra bénéficier que de performances fixes et prédéterminées qui peuvent être inférieures à la performance réelle de l'Indice. De plus, l'investisseur accepte de ne pas percevoir les dividendes des actions entrant dans la composition de l'Indice et de ne pas connaître à l'avance la durée exacte de son investissement. Cependant, comme un placement direct en actions, **l'investisseur peut subir une perte en capital.** Cette perte est constatée dans le cas où l'Indice baisse de plus de 40% à la Date de Constatation Finale. **Si l'Indice baissait de 100%, la perte représenterait la totalité du capital investi.** Toutefois, **les avantages de cet investissement** sont que l'investisseur pourra bénéficier d'une performance minimum prédéterminée si l'Indice ne baisse pas à l'une des Dates de Constatation et profite d'une protection de son capital. Par ailleurs, l'investisseur bénéficie d'une garantie de son investissement initial si cette baisse est inférieure ou égale à 40%.

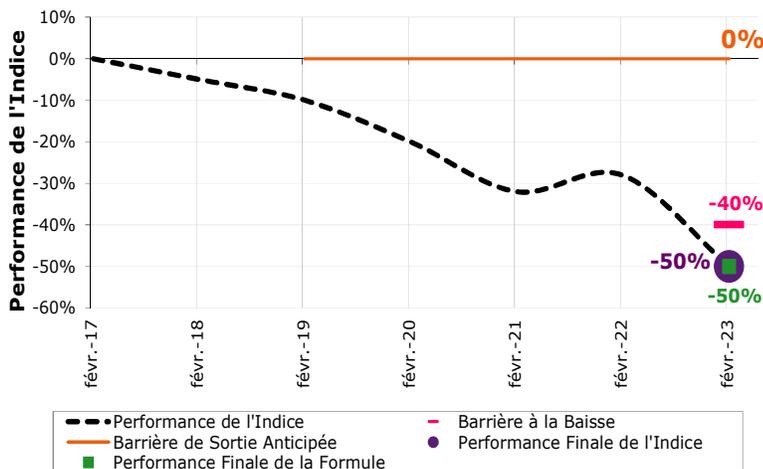
SCENARIOS DE PERFORMANCE

De nombreux montants de remboursement sont envisageables selon l'évolution de l'Indice CAC 40. Les 3 scénarios de performance présentés ci-après permettent d'illustrer la formule mais ne constituent pas une indication certaine des performances futures. Ces différents scénarios ne sont pas nécessairement aussi probables les uns que les autres.

CONDITION D'ECHEANCE ANTICIPEE NON REALISEE

Scénario défavorable

| Dates de Constatation | Niveau de l'Indice | Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial |
|--|--------------------|--|
| 24, 27 et 28 février 2017 | 4372.51 | |
| 22 février 2019 | 3935.26 | -10%, l'indice est en baisse => la formule continue |
| 21 février 2020 | 3498.01 | -20%, l'indice est en baisse => la formule continue |
| 19 février 2021 | 2973.31 | -32%, l'indice est en baisse => la formule continue |
| 18 février 2022 | 3148.21 | -28%, l'indice est en baisse => la formule continue |
| 22 février 2023 | 2186.26 | -50% |
| => Performance de la Formule = -50% (soit un TRA de -10.91%) | | |



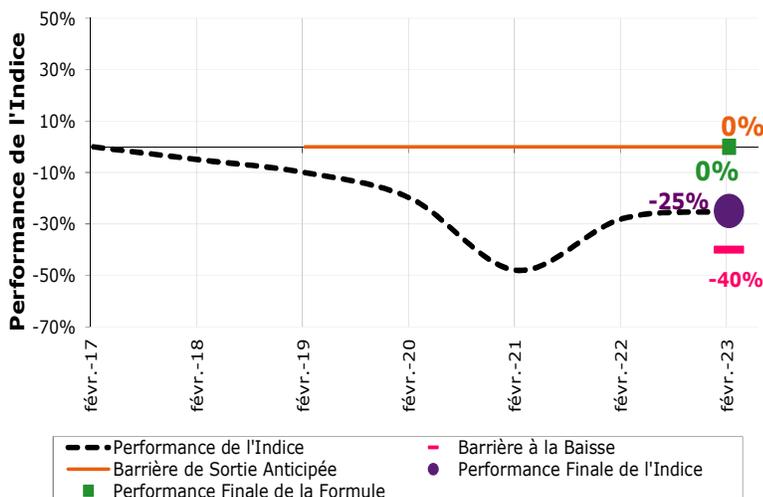
Dans cet exemple, le niveau de l'Indice à toutes les Dates de Constatation Intermédiaires est inférieur au Niveau Initial de l'Indice. Les conditions d'échéance anticipée ne sont donc pas réalisées. La durée de la formule sera donc de **6 ans**.

A la Date de Constatation Finale, la performance de l'Indice est de -50%, soit une baisse supérieure à 40%. **L'investisseur subit donc une perte en capital.** Il peut récupérer à l'échéance maximum de la formule, le 24 février 2023, la Valeur Liquidative de Référence, **diminuée de la baisse de l'Indice**, à savoir 1000 euros - (50% x 1000 euros) = 500 euros. Il réalise donc une perte 500 euros, soit **un rendement annualisé de - 10,91 %**.

CONDITION D'ECHEANCE ANTICIPEE NON REALISEE

Scénario moyen

| Dates de Constatation | Niveau de l'Indice | Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial |
|--|--------------------|--|
| 24, 27 et 28 février 2017 | 4372.51 | |
| 22 février 2019 | 3935.26 | -10%, l'indice est en baisse => la formule continue |
| 21 février 2020 | 3498.01 | -20%, l'indice est en baisse => la formule continue |
| 19 février 2021 | 2273.71 | -48%, l'indice est en baisse => la formule continue |
| 18 février 2022 | 3148.21 | -28%, l'indice est en baisse => la formule continue |
| 22 février 2023 | 3279.38 | -25% |
| => Performance de la Formule = 0% grâce à la protection du capital (soit un TRA de 0%) | | |

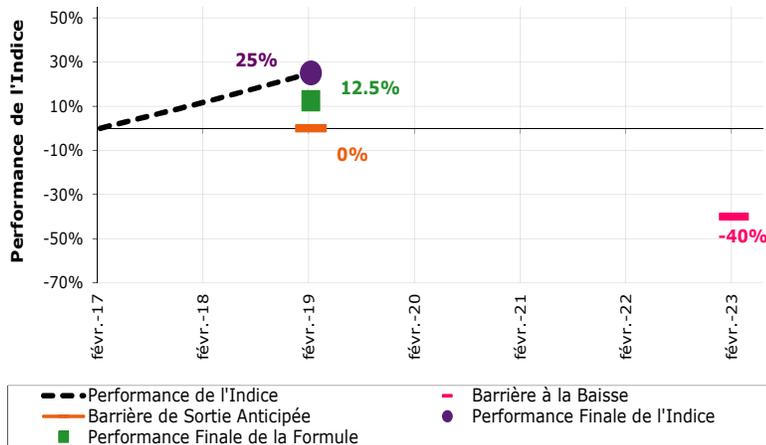


Dans cet exemple, le niveau de l'Indice à toutes les Dates de Constatation Intermédiaires est inférieur au Niveau Initial de l'Indice. Les conditions d'échéance Anticipée ne sont donc pas réalisées. La durée de la formule sera donc de **6 ans**.

A la Date de Constatation Finale, la performance de l'Indice est de -25%, soit une baisse inférieure à 40%. L'investisseur peut récupérer à l'échéance maximum de la formule, le 24 février 2023, la Valeur Liquidative de Référence, soit **un rendement annualisé de 0%**.

| Dates de Constatation | Niveau de l'Indice | Performance de l'Indice par rapport à son Niveau Initial |
|---------------------------|--------------------|--|
| 24, 27 et 28 février 2017 | 4372.51 | |
| 22/02/2019 | 5465.64 | 25%, l'indice est en hausse => la formule s'arrête |
| 21/02/2020 | | |
| 19/02/2021 | | |
| 18/02/2022 | | |
| 22/02/2023 | | |

=> Performance de la Formule = 12.5% grâce à l'échéance anticipée (soit un TRA de 6.02%)



Dans cet exemple, le niveau de l'Indice à la Première Date de Constatation Intermédiaire est supérieur au Niveau Initial de l'Indice. La condition d'échéance anticipée est donc réalisée. La durée de la formule sera donc de **2 ans et 5 jours**.

L'investisseur peut récupérer à la Première Date d'Échéance Anticipée de la formule, le 1^{er} mars 2019, la Valeur Liquidative de Référence, **majorée de 12,50% (bien que la performance de l'Indice soit égale à 25%)**, à savoir 1000 euros + (12,50% x 1000 euros) = 1125 euros. Il réalise donc un gain de 125 euros, soit **un rendement annualisé de 6,02%**.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation du Fonds y compris les coûts de commercialisation et de distribution de parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

| Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement | |
|--|-------|
| Frais d'entrée | 2,5% |
| Frais de sortie à compter du 23 février 2017 après 12h30 | 4% |
| Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi ou qu'il ne vous soit restitué, à votre demande, avant l'échéance de la formule ⁽⁴⁾ . Dans certains cas, le montant effectivement prélevé peut être moindre. L'investisseur peut obtenir de son conseiller ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie. | |
| Frais prélevés par le Fonds sur une année | |
| Frais courants | 2,5 % |
| Frais prélevés par le Fonds dans certaines circonstances | |
| Commission de performance | Néant |

Frais courants : Le taux des frais courants indiqué correspond au taux maximum que le fonds supportera.

Pour plus d'information sur les frais, il est conseillé aux investisseurs de se reporter à la rubrique frais du prospectus de ce Fonds, disponible sur le site internet

www.placementsgestionprivee.banquepopulaire.fr

INFORMATIONS PRATIQUES

- Dépositaire : CACEIS Bank
 - Le prospectus, les rapports annuels et les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à : Natixis Investment Managers International – 43 avenue Pierre Mendès France – Direction Service Clients – 75013 Paris ou à l'adresse électronique suivante ClientServicingAM@natixis.com.
 - La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur le site internet <http://www.placementsgestionprivee.banquepopulaire.fr>
 - La commercialisation de ce Fonds est ouverte du 18 novembre 2016 au 23 février 2017 avant 12h30. Après cette date, les nouvelles souscriptions du public ne seront pas autorisées.
 - **Fiscalité** : Eligible au PEA. Les plus-values et revenus éventuels afférents à cet investissement peuvent être soumis à taxation, selon la réglementation du pays de résidence fiscale de l'investisseur. Il est conseillé aux investisseurs de se renseigner auprès de leur conseiller.
- La responsabilité de Natixis Investment Managers International ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de ce Fonds.

Ce Fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).
 Natixis Investment Managers International est agréée en France et réglementée par l'AMF.
 Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 1^{er} octobre 2018.